

**DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE MARIA IDA VIGLINO  
et/ou de la salle adjacente**

Je soussigné/e \_\_\_\_\_  
 (Tél. \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ )  
 en ma qualité de titulaire/représentant légal de \_\_\_\_\_  
 Tél. \_\_\_\_\_ Code fiscal \_\_\_\_\_  
 Courriel \_\_\_\_\_  
 Numéro d'immatriculation IVA \_\_\_\_\_

DEMANDE à pouvoir utiliser :

- LA SALLE MARIA IDA VIGLINO (186 places maximum, dont 6 sur l'estrade et 2 pour handicapés – *en raison de la COVID-19, le nombre maximum de places est réduit à 94, dont 4 sur l'estrade et 2 pour handicapés*)
- LA PETITE SALLE adjacente (48 places maximum, dont 6 sur l'estrade et 2 pour handicapés - *en raison de la COVID-19, le nombre maximum de places est réduit à 26, dont 4 sur l'estrade et 2 pour handicapés*)

pour \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**DEMANDE ORDINAIRE**

- TARIF HORAIRE DE JOUR (DE 6H A 22H LES JOURS OUVRABLES)
- TARIF HORAIRE DE NUIT ET JOURS FÉRIÉS – TARIF DE BASE MAJORÉ DE 40% : DE 22H À 6H LES JOURS OUVRABLES, LES SAMEDIS ET DIMANCHES, AINSI QUE LES JOURS FÉRIÉS
- Manifestation ouverte au public. Le BRP (URP) est autorisé à divulguer cette information.**

	matin		après-midi	
le __/__/____	de __h__	à __h__	de __h__	à __h__
le __/__/____	de __h__	à __h__	de __h__	à __h__

Entrée du public prévue à \_\_\_\_h\_\_\_\_

RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION présent/e pendant le déroulement des activités  
 (mention obligatoire, sous peine de rejet de la demande) :

---

**ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES POUR LES SERVICES PAYANTS**

<input type="checkbox"/> M micros de table des intervenants	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence (*)	<input type="checkbox"/> Enregistrement vidéo (*)
<input type="checkbox"/> R radio microphones nombre : ____	<input type="checkbox"/> Enregistrement audio	<input type="checkbox"/> Réception TV et satellite
<input type="checkbox"/> Lecteur audio CD ou cassettes	<input type="checkbox"/> Lecteur DVD	<input type="checkbox"/> Projection vidéo et ordinateur (branchement seulement)
<input type="checkbox"/> Traduction simultanée (50 ric.) (*)	<input type="checkbox"/> Lecteur Blu-ray	<input type="checkbox"/> Diffusion en direct (**)

Ces services exigent la présence de \_\_\_\_ opérateurs.

(\*) Ces services exigent la présence de deux opérateurs. Pour la vidéoconférence, un essai technique préalable est nécessaire. L'enregistrement sur DVD ou CD peut être réalisé en post-production et payé à part.

(\*\*) Pour la diffusion en direct, la présence de deux opérateurs doit être envisagée avec la société chargée du service.

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_h\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_ de \_\_\_\_h\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_  
 le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_h\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_ de \_\_\_\_h\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_

**Jour/s prévu/s pour les éventuels essais techniques :**  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_h\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_

**Tarifs horaires et modes de paiement des prestations à la société Roy de Ruggero Tircoli – Aoste – Tél. 328057911 – Courriel : [royproduzioni@gmail.com](mailto:royproduzioni@gmail.com)**

1. Tarifs horaires :

- tarif de jour (de 6h à 22h les jours ouvrables) : 24,80 €/h par technicien, plus IVA à 22% ;
- tarif de nuit et jours fériés : 34,72 €/h par technicien, plus IVA à 22%.

2. Le tarif minimum est de 2 heures, même si le service effectué est inférieur à cette durée.

3. Aux fins de la facturation, l'unité minimum de calcul est la demi-heure, dont le prix correspond à 50% du tarif horaire. Tout dépassement de 10 minutes entraîne la facturation de la demi-heure. Aux fins du calcul, seules les heures de service effectif dans la salle de régie sont comptabilisées, de l'heure indiquée par le demandeur jusqu'au terme officiel de la manifestation, et ce, que le service effectif corresponde à la durée prévue ou que celle-ci dépasse les heures prévues.

4. Si la durée de l'assistance demandée s'avère supérieure à la durée de l'assistance réellement apportée (si la manifestation se termine plus tôt que prévu), le technicien est libre de fixer son propre tarif sur la base des heures programmées.

5. La facture est émise au terme du service rendu, sur la base du calcul des heures effectuées durant la manifestation et pendant les essais techniques, le cas échéant.

Je déclare, en outre :

1. Avoir pris connaissance des modalités de concession et d'utilisation de la salle Maria Ida Viglino et de la salle adjacente et que l'événement organisé est dénué de toute finalité commerciale, politique ou religieuse ;
2. Avoir obtenu le parrainage de la Région autonome Vallée d'Aoste pour l'événement susmentionné, en foi de quoi j'annexe copie de la lettre octroyant ledit parrainage.

Pièces jointes :

- Modalités d'octroi du parrainage de la Région, document signé pour acceptation
- Copie de la lettre octroyant ledit parrainage (le cas échéant)
- Plan d'aménagement de la salle en fonction de besoins particuliers (éventuellement)

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du demandeur

\_\_\_\_\_

Signature du responsable de la manifestation

(s'il n'est pas le demandeur)

## **INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679**

Au sens de l'article 13 du Règlement de l'Union européenne 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, le Secrétaire général fournit les informations qui suivent quant au traitement des données personnelles auquel il procède.

### **TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié : [segretario\\_generale@pec.regione.vda.it](mailto:segretario_generale@pec.regione.vda.it)

La Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta adopte donc les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de garantir la protection des données.

### **DÉLÉGUÉ AU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le délégué au traitement des données est le Secrétaire général de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta.

### **ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le responsable de la protection des données (*DPO*) pour la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta, qui est chargé de garantir le respect des dispositions en matière de protection des données personnelles, peut être contacté aux adresses suivantes : [privacy@pec.regione.vda.it](mailto:privacy@pec.regione.vda.it) (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou [privacy@regione.vda.it](mailto:privacy@regione.vda.it)

Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *DPO* de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta ».

### **FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Les données à caractère personnel collectées sont traitées pour la gestion des dossiers relatifs aux demandes d'utilisation de la salle Maria Ida Viglino et de la salle adjacente, conformément à la délibération du Gouvernement régional n° 742 du 31 mai 2019 portant approbation des nouvelles modalités de concession et d'utilisation de la salle Maria Ida Viglino du Palais régional et de la salle adjacente, et critères d'octroi du parrainage moral de la Région ; révocation de la délibération du Gouvernement régional n° 658 du 20 mai 2016. Le traitement des données est effectué au sens de la lettre b) du premier alinéa de l'article 6 (le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution d'un contrat dont l'intéressé est partie) et de la lettre e) du Règlement (il est nécessaire en vue de l'exercice d'une fonction d'intérêt public ou inhérente à l'exercice de pouvoirs publics dont est investi le titulaire dudit traitement).

### **COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES**

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par le personnel du secrétariat général de la Région. Elles peuvent également être traitées par le personnel d'autres structures régionales, en vue des finalités pour lesquelles elles ont été fournies. En outre, elles peuvent être communiquées à d'autres sujets en cas d'obligation en ce sens prévue par la loi.

## PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données fournies sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou pour une durée supérieure, conformément aux critères fixés par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement, ainsi que pour les finalités pour lesquelles elles ont été fournies.

## DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES

Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation de leur traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au *DPO* de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta, aux adresses susmentionnées.

## DROIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION AU GARANT POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Au sens de l'article 77 du Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).

**Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.**

Fait à .....

le .....

.....

(signature)